

Les légumes des anti-EuropaCity bientôt fixés sur leur sort

La justice a été saisie pour demander l'arrêt des cultures, non autorisées, sur une parcelle du Triangle de Gonesse. Après quatre renvois, l'audience a pu enfin se tenir mercredi.

GONESSE

PAR ANNE COLLIN

LA CINQUIÈME fois fut la bonne. Le tribunal de grande instance de Pontoise a pu enfin se pencher en détail, mercredi, sur l'affaire – renvoyée à quatre reprises – opposant le collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG), hostile au projet de complexe de commerces et de loisirs EuropaCity, et l'établissement public foncier d'Ile-de-France (Epfi).

En effet, l'opérateur public a saisi la justice en mars pour obliger le collectif à débarrasser de toutes plantations une parcelle de 1300 m² lui appartenant et sur laquelle le CPTG fait pousser divers légumes depuis plus d'un an et demi.

« C'est un dossier très politique. On parle de radis et de carottes, mais en fait c'est une certaine vision du monde qui est à l'œuvre. Cela a une portée éminemment symbolique », a assuré maître Etienne Ambroselli, l'avocat du CPTG, lors de l'audience quelque peu retardée.



Pontoise, mercredi. Une trentaine de personnes étaient présentes devant et dans le tribunal pour soutenir le collectif pour le Triangle de Gonesse.

Le collectif a en effet fourni à la dernière minute à la juge des référés une liste de « semeurs et semeuses volontaires » certifiant par écrit avoir eux-mêmes planté sur cette parcelle, qui ne serait donc pas le fait du CPTG, une personne morale, mais d'individus concernés. Il s'agit de personnalités publiques et politiques, proches

du collectif, telles que l'écrivaine Marie Desplechin, le conseiller régional d'Ile-de-France (EELV) Julien Bayou, l'ex-ministre de l'écologie Delphine Batho ou encore Alain Amédéo, écologiste et ancien membre du conseil d'administration de l'Epfi. « C'est l'occasion de parler de ce qui nous amène ici : la défense des terres agri-

coles, de l'avenir, du monde de demain », a poursuivi le conseil du collectif devant une vingtaine de ses soutiens présents dans la salle.

LA DÉCISION RENVOYÉE EN JANVIER

« Ce procès n'est pas politique pour l'Epfi. Il l'est pour le CPTG, qui veut en faire une tribune qui n'est pas du ressort du juge des référés », a répondu de son côté maître Cécile Uzan-Sellam, l'avocate de l'opérateur foncier, estimant que les arguments de son confrère étaient hors sujet. « Le débat sur le triangle, il a lieu dans les enquêtes publiques, lors des jugements des différents recours. Mais aujourd'hui, il n'a pas de raison d'être. Ce n'est pas une manifestation citoyenne, l'occupation de ces terres, mais une manifestation de force et de dénis de droit sur le terrain d'autrui », a-t-elle poursuivi.

Et de demander au tribunal « un titre exécutoire » en bonne et due forme. Mais les légumes devront attendre un peu avant d'être fixés sur leur sort : la décision a été renvoyée au 23 janvier prochain.